

TRANSPARENCE & CONFIANCE

Nos Honoraires

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous présentons nos honoraires maximum pratiqués, à la charge de l'acquéreur.

Honoraires maximum pratiqués à la charge de l'acquéreur

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL Immobilier d'habitation	5% TTC minimum 6 000 €
COMMERCE & ENTREPRISE Murs commerciaux ou professionnels	8% TTC
FONCIER Terrains à bâtir	8% TTC
COMMERCE & ENTREPRISE Locaux commerciaux ou professionnels	8% TTC
AGRICOLE Biens agricoles	8% TTC

Ces honoraires sont exprimés en pourcentage du prix de vente TTC et sont à la charge exclusive de l'acquéreur. De ce fait, conformément à la loi et contrairement aux honoraires à la charge vendeur, ils ne sont pas pris en compte lors du calcul des frais de notaire.

EURL au capital de 5 000 € — N° Siret 803 307 305 00026 — RCS Saintes — N° identifiant à la TVA FR92803307305 — Code APE 6831Z

Carte professionnelle de transactions N° CPI 1701 2018 000 023 559 renouvelée le 01.07.24 par la CCI de Rochefort et de Saintonge (Charente-Maritime).

Les courriers sont à adresser à : Conciergerie Digitale Marco Transactions — BP 70350 — 30023 Nîmes Cedex 1 — Siège social : 1 allée des Petits Maurices — 17810 Saint-Georges-des-Coteaux

L'agence immobilière Stéphane Marco Transactions Propriétés & Domaines ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

Bur. 09 82 22 86 01 — Port. 07 71 18 30 28 — marcotransactions@gmail.com